

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Matière : Institutions et vie
politique

Sous matière :
Fonctionnement des
assemblées

OBJET :
**STATUTS
COMMUNAUTAIRES
- MODIFICATION –
RESTITUTION DE
LA COMPETENCE
OPTIONNELLE
« POLITIQUE DU
LOGEMENT ET DU
CADRE DE VIE »
(PROGRAMME
LOCAL DE
L'HABITAT)**

Séance du Conseil Municipal du 27 mars 2021,
Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELNAUDARY
légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence
de Monsieur Patrick MAUGARD, Maire,

Présents : GREFFIER Philippe, GIRAL Hélène, DEMANGEOT François, GUILHEM
Evelyne, CATHALA-LEGUEVAQUES Nicole, GUIRAUD Philippe, RATABOUIL
Jacqueline, VERONIN-MASSET Jean-François, BATIGNE Brigitte, ZAMAÏ Giovanni,
BOUILLEUX Denis, ESCAFRE Elisabeth, SURRE Régine, SIBRA Daniel, CHABERT
Sabine, RATABOUIL Michel, BARTHES Chantal, DE LA CASA Javier, ASENSIO-
VERGNES Nicolas, SOULIER Agnès, GRANIER Préscillia, GAÏANI Audrey, PINEL
Jean-Louis, THOMAS Guy, CAFFIER Karole, ROSSICH Thierry,

Formant la majorité des Membres en exercices.

Procurations :

M. GRIMAUD Bernard donne procuration à Mme GRANIER Préscillia,
M. BARBAUD Pierre donne procuration à M. MAUGARD Patrick,
Mme BOURREL Marie-Claude donne procuration à Mme CATHALA-LEGUEVAQUES
Nicole,
M. PERLES Bruno donne procuration à Mme ESCAFRE Elisabeth,
Mme SANTINI Delphine donne procuration à M. GREFFIER Philippe,

Absents : M. CABANIE Didier,

Secrétaire : Mme GAÏANI Audrey,

LE NOMBRE DE CONSEILLERS
MUNICIPAL EN SERVICE EST
DE 33

RENDU EXECUTOIRE

CONVOCATION CONSEIL
EN DATE DU : 19.03.2021

AFFICHAGE EN DATE
DU : 19.03.2021

PUBLICATION DE LA
PRESENTE EN DATE
DU :

08 AVR. 2021

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que par délibération du Conseil
Communautaire en date du 3 mars 2021, la Communauté de Communes
Castelnaudary Lauragais Audois a décidé de modifier ses statuts afin de
restituer aux communes la compétence optionnelle « Politique du logement et
cadre de vie » (Programme Local de l'Habitat).

Les 43 conseils municipaux de la communauté ont un délai de trois mois pour
se prononcer sur la modification en ce sens des statuts de la Communauté de
Communes Castelnaudary Lauragais Audois. La modification sera effective
après arrêté préfectoral.

La restitution de cette compétence permettra à la commune de poursuivre sa
politique en matière d'habitat dans l'optique d'une redynamisation du cœur de
Ville, notamment avec la mise en œuvre du dispositif « permis de louer ».

Monsieur le Maire, après avoir pris connaissance de cette proposition de
modification des statuts, propose au Conseil Municipal, de l'approuver.

**LE CONSEIL MUNICIPAL
APRES AVOIR DELIBERE**

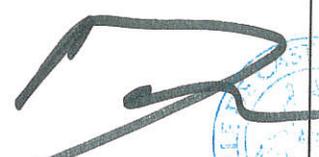
APPROUVE la modification des statuts de la communauté de communes en vue de la restitution de la compétence « Politique du logement et cadre de vie » (Programme Local de l'Habitat) au profit des communes, telle que présentée dans la délibération du Conseil Communautaire en date du 3 mars 2021.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.
Pour extrait conforme au registre.
La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

CASTELNAUDARY, le 27 mars 2021.

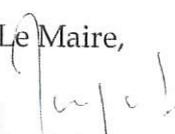
Ampliation faite le :
08/03/2021
Certifiée exécutoire par réception
en Préfecture le :
07/03/2021
Par publication le :
08/03/2021
Par délégation,
Le Directeur Général des Services



Nicolas NAYRAL



Le Maire,


Patrick MAUGARD